



MICHEL Robert

Maire de PIGNANS

Pignans le 07/05/2020

M. le Préfet du VAR

Préfecture du VAR

Bd du 112^{ème} RI

83 000 TOULON

Objet :

Non réouverture des écoles- déconfinement du 12/05/2020

Monsieur le Préfet,

La crise sanitaire que nous traversons actuellement et pour laquelle un déconfinement est prévu le 11/05/2020, avec notamment une réouverture des écoles m'interpelle ainsi que les membres du Conseil municipal.

En effet, désireux de voir la fin de cette pandémie, un état des lieux de nos structures, de nos effectifs en personnel, ainsi que les projets d'organisation réalisés par les trois directions ont mis en avant des problèmes importants au titre de la sécurité sanitaire qui ne pourra pas être assurée aux enfants scolarisés au sein de nos établissements.

L'organisation actuelle permettrait au personnel soignant d'avoir une solution de garde avec un service minimum assuré par le personnel enseignant pour les écoles, et par l'ODEL VAR pour notre crèche.

Le 04 Mai, désireux de faire le point avec les directions des trois écoles et nos services, nous avons relevé les points suivants : un accueil très limité du nombre d'enfants en maternelle (20 enfants maxi soit deux grandes sections avec 10 enfants chacune), un regroupement des deux écoles élémentaire sur un seul site avec un alternat au niveau de l'accueil des enfants, un protocole sanitaire très contraignant (désinfection plusieurs fois par jour des locaux), une distanciation au sein des classes, dans la cour ainsi qu'en cantine, et des entrées et sorties décalées, sans oublier l'absence de péri scolaire matin et soir ainsi qu'une absence de cantine .

Mais aussi et surtout l'impossibilité pour nos effectifs d'agents communaux d'être au complet en cette période (1 seul agent de disponible en élémentaire et 2 maternelle), dues aux absences pour garde d'enfants de – de 16 ans, ou pour des questions de santé .

Mais face à la situation actuelle, sans plus de prérogatives précises par les ministères, et au vu de l'évolution de la pandémie, il m'apparaît trop tôt pour rouvrir nos établissements scolaires, d'autant que nous n'avons pas les garanties sanitaires nécessaires actuellement et attendues par les familles .

Par conséquent, je vous informe que je ne procéderai pas à la réouverture des trois écoles de la commune à partir du 12 Mai 2020 pour toutes les raisons évoquées.

Je reste ouvert à une toute autre décision si une évolution positive se fait jour, nous procéderons avec les trois directions à un nouveau point courant du mois de Mai 2020.

Vous trouverez joint au présent courrier copie du compte rendu de la réunion réalisée avec le corps enseignant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma plus respectueuse considération.

MICHEL Robert

Maire de PIGNANS

